



AVIS DE LA DEMANDE DE COTATION N°003 CMG/CIPM/2025 DU 28/11/2025 RELATIF A L'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ALIMENTATION A ENERGIE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE D'UNE CAPACITE DE 10 KVA A L'HOTEL DE VILLE DE DE LA COMMUNE DE MENGANG (EN PROCEDURE D'URGENCE)

1. Objet de la Demande de Cotation

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de travail et d'autonomisation énergétique de la Mairie de Mengang, le Maire de la Commune de Mengang lance une consultation pour l'installation d'un système d'alimentation a énergie solaire photovoltaïque d'une capacité de 10 kVA à l'Hôtel de Ville de la Commune de Mengang.

2. Consistance des prestations

Les services comprendront l'installation d'un système d'alimentation a énergie solaire photovoltaïque d'une capacité de 10 kVA à l'hôtel de ville de la commune de Mengang.

3. Participation et origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte à toute société ou entreprise de droit camerounais, spécialisée dans la fourniture et l'installation d'équipements solaires photovoltaïques.

4. Financement

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sont financés par le Budget de fonctionnement de la Commune de Mengang, exercice 2025 et suite, imputation **25 427 70133** « Acquisition du matériel d'entretien des bâtiments ».

5. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette Demande de Cotation est *hors ligne* ;

6. Consultation du Dossier de Demande de Cotation

Le dossier physique peut être consulté gratuitement. Le dossier du présent Appel d'Offre peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Marchés (SM) de L'Hôtel de Ville de Mengang, porte 6 de son immeuble siège, Centre-ville de Mengang, Tel : 656 70 07 11/ 658 01 93 89, dès publication du présent avis ou dans les sites www.marchespublics.cm et www.armp.cm;

7. Acquisition du dossier de Demande de Cotation

La version physique du dossier peut être obtenu au Service des Marchés (SM) de L'Hôtel de Ville de Mengang, porte 6 de son immeuble siège, Centre-ville de Mengang, Tel : 656 70 07 11/ 658 01 93 89, sur présentation d'une quittance de versement en espèces d'une somme non remboursable de : **cinquante mille (50 000) Francs CFA**, auprès de la Recette Municipale de Mengang. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète (boîte postale, téléphone, email).

8. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **dix-huit millions (18 000 000) Francs CFA Toutes Taxes Comprises**.

9. Cautionnement de soumission

Le soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la date de dépôt, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre des cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 10 du DDC dont le montant s'élève à sept cent soixante-deux mille huit trente un (762 831) Francs CFA et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Remise des Cotations

Chaque cotation est rédigée en français ou en anglais.

- **Pour toute soumission, la cotation en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir auprès du service des marchés de la Commune de Mengang, au plus tard le 30 Décembre 2025 à 12 heures précises et devra porter la mention :**

« Avis de la Demande de Cotation N°003/CMG/CIPM/2025 du 28/11/2025 Relatif à l'installation d'un système d'alimentation à énergie solaire photovoltaïque d'une capacité de 10 kVA à l'hôtel de ville de la Commune de Mengang (en procédure d'urgence).

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

11. Ouverture des plis

L'ouverture des plis sera effectuée en un (01) temps par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Mengang siégeant dans sa salle des actes de son immeuble siège, **le 30 Décembre 2025 à 13 heures**, heure locale.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Cotation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Cotation.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

12. Recevabilité des Cotations

Les pièces administratives, la cotation technique et la cotation financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous plis scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans la DC ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions la DC sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de



Si cette offre incomplète conformément aux prescriptions la DC sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces de la DC, entraînera le rejet pur et simple de la cotation sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

13. Critères d'évaluations

13.1-Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- a. De la non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif Jugée non conforme ou absente autre que la caution de soumission ;
- b. De l'absence du cautionnement de soumission ;
- c. Des fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces ;
- d. Du non-respect de X critères essentiels (X renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) ;
- e. De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années ;
- f. Non-respect du format de fichier des offres en cas de soumission en ligne ;
- g. De la non-conformité aux spécifications techniques majeures de la fourniture (à lister) ;
- h. De l'absence d'un prix unitaire quantifié dans la cotation ;
- i. De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- j. De la non-conformité du modèle de soumission ;
- k. De l'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant ;
- l. De la non-conformité du mode de soumission ;

13.2-Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- La présentation de l'offre ;
- Les références du soumissionnaire ;
- Le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- La capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière)
- Le délai d'exécution

NB : - L'évaluation des cotations techniques se fera selon le système binaire (oui/non)

Seuls les Soumissionnaires qui auront obtenu **au moins 75 % de « OUI »** sur l'ensemble des critères essentiels seront jugés techniquement qualifiés et admis à l'analyse des offres financières.

14. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégue pour la réalisation des prestations objet de la présente Demande de Cotation est de **quatre-vingt-dix (90)** jours calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

15. Tranches/Allotissement

Les travaux sont subdivisés en un Lot unique :

16. Attribution

Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué attribuera la lettre commande au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

17. Durée de validité des Cotations

Les soumissionnaires restent engagés par leurs **Cotations** pendant **90 jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des **Cotations**.

18. Renseignements complémentaires

Pour toute information complémentaire relative au présent Appel d'Offres, les soumissionnaires peuvent s'adresser au Service des Affaires Générales/ Service des Marchés de l'hôtel de ville de Mengang.

19. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes, tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargé des Marchés Publics (MINMAP) SMS ou appel aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48,



Copies

- Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP)
- ARMP
- Maire de la Commune de Mengang ;
- Président CPM
- Affichage -chrono (pour information/publication)